



robinet d'arrêt avant compteur défectueux sur maison individuelle

Par **Murasaki89**, le **04/04/2021** à **13:25**

Bonjour,

J'ai quitté ma résidence secondaire il y a cinq semaines. En partant, j'ai fermé le robinet d'alimentation en eau de la maison, situé à l'extérieur, avant le compteur. Et comme à l'accoutumée, j'ai laissé ouvert un robinet à l'intérieur (comme tous les plombiers disent qu'il faut faire, surtout l'hiver s'il y a un risque de gel sur les canalisations). Au retour hier, je trouve l'eau qui coule largement par ce robinet (lavabo de la salle du rez-de-chaussée de la maison (je suppose que la pression n'est pas assez forte pour aller jusqu'à l'étage)).

C'est la mairie du village qui est responsable de l'alimentation en eau (pas une compagnie). Je vais dès mardi (lundi férié) demander le changement du robinet défectueux. Mais j'imagine qu'un robinet ouvert qui coule pendant une, deux... cinq semaines (je ne sais pas quand ça a lâché et depuis quand l'eau coule, tout allait bien quand je suis partie), ça va faire beaucoup de mètres cubes et donc une facture terrible. Puis-je me retourner contre la mairie puisque c'est à cause du robinet avant compteur qu'il y a eu cette consommation ?

Merci d'avance,

Catherine